

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
SAÔNE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2023

D2023-67
Suppression de la régie de police
municipale

Nombre de membres		
Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
22	19	22
Vote POUR	22	
Vote CONTRE	0	
Abstention	0	
Date de la Convocation		
8 Novembre 2023		

L'an deux mille vingt-trois et le *treize* novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Christian JOLIVET, Maire.

Présents: Christian JOLIVET, Michel BERTHET, Céline CARREIRO, Jean-Luc PAQUELIER, Annick GUYON, Coralie SANGOY, Dominique RABILLOUD, Patrice DUPONT, Cyrille BOUCHY, Fabienne FARGEOT MENEZES, Nathalie DUMORD, Valérie BOUILLOUX, Anthony MARASCO, Ludovic MORAND, Marjolaine FRANÇAIS DUMONT, Evan VIEILLESSE, Rémi BESSON, Marie-Bénédicte LEBEGUE, Alain HOUDINET.

Absents Excusés :

Claire DE CROMBRUGGHE a donné pouvoir à Anthony MARASCO

Françoise CURAILAT a donné pouvoir à Dominique RABILLOUD

Florie JAILLET a donné pouvoir à Fabienne FARGEOT MENEZES

Vu le budget principal,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;

Vu l'arrêté en date du 11 Juin 2013 créant une régie de recette de la police municipale,

Vu l'arrêté en date du 11 Juin 2013 nommant Monsieur Paupy régisseur de recettes de ladite régie

Vu la proposition du délégué du comptable public assignataire en date du 06/10/2023 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

ARTICLE PREMIER – La régie de recettes de police municipale est supprimée à compter du 1^{er} décembre 2023 et les comptes sont arrêtés à cette date ;

ARTICLE 2 – Il est mis fin aux fonctions de régisseur de Monsieur Paupy;

ARTICLE 3 - Copie du présent acte est adressée au comptable public de la commune ;

ARTICLE 4 – Le régisseur clôturera sa régie, restituera les fonds restant détenus, ainsi que ses bordereaux, dépenses en instance, carnets à souches, fond de caisse et avance ;

Le secrétaire de séance
Jean-Luc PAQUELIER

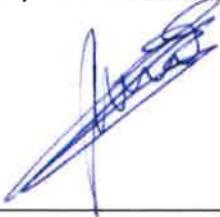


Le Maire,
Christian JOLIVET



Acte contresigné le 23/11/23

Le Maire, Christian JOLIVET



Acte télétransmis au contrôle de légalité

le 23/11/23

Acte affiché le 23/11/23